

COMMUNE DE SEPEAUX-SAINT ROMAIN

Le cinq juin deux mil vingt-six à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Didier MIGNON, Maire.

Etaient présents : BAILLIET Hervé, BRIEZ Nadège, CARNEIRO Yeter, CHARME Emmanuel, FRANCHIS Régis, GRODET Thomas, JEAN Magali, LEVANNIER Céline, MARQUES Alexandra, MORISOT Frédéric, MUTTI Dominique, PAIS Albert, PONCHON Régine et PUARD Marie-Claire.

Absents représentés : DESGRANGES François (pouvoir à MIGNON Didier), VAN-HOORNE CAMUS Laetitia (pouvoir à PONCHON Régine) et CHEVOT Bastien (pouvoir à MUTTI Dominique).

Absent : TOURAIS Sylvain.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L2121-10, L2121-14, L2121-17 et L2121-20 du CGCT.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, pour la présente session le Conseil choisit, pour secrétaire Madame PONCHON Régine.

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier MIGNON.

Actualisation du tarif des repas livrés par la société API restauration

A compter du 1^{er} septembre 2026, le prix du repas livré par API restauration sera de :

3.52€ TTC le repas enfant

3.63€ TTC le repas adulte

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire

FIXE à 3.52€ le repas enfant et 3.63€ le repas adulte

Répartition du Feu d'artifice 2026

Monsieur le Maire rappelle que depuis quelques années, le Feu d'Artifice du 13 juillet est commun aux communes de Précy sur Vrin et Sépeaux-Saint Romain et que cette année, c'est la commune de Sépeaux-Saint Romain qui organise les festivités.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE de régler la totalité de la facture du feu d'artifice ainsi que des articles annexes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

DEMANDE à Monsieur le Maire de faire établir un titre de recette au nom de la commune de Précy sur Vrin afin qu'elle participe aux frais engagés, au prorata de sa population.

Modification des horaires de l'école primaire de Sépeaux-Saint Romain

Monsieur le Maire rappelle que tous les trois ans, le conseil municipal doit délibérer pour l'organisation du temps scolaire (délibération n°2025/38).

Le Conseil Régional étant en charge de l'organisation du transport scolaire, a émis un avis défavorable sur les horaires 2026-2029.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de modifier les horaires de l'école et de les transmettre pour validation au Conseil d'Ecole

FIXE les horaires suivants à compter du 1^{er} septembre :

9h00 à 12h00

13h30 à 16h30

Désignation des Délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs de l'Yonne le 27 septembre prochain (PV ci-joint):

Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
PONCHON Régine	BAILLIET Hervé
PAIS Albert	VAN-HOORNE CAMUS Laetitia
MIGNON Didier	MARQUES Alexandra
MORISOT Frédéric	
CARNEIRO Yeter	

Questions diverses

L'APRR a fait une contre-offre à la proposition communale (délibération n°2025/45 du 08 décembre 2025).

Monsieur le Maire a reçu une proposition de vente de la parcelle 388 AB 135.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir à ces deux propositions qui seront revues au prochain Conseil Municipal.

Ainsi délibéré, les jours mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire clôture la séance à 19h05

Lors de cette séancetrois délibérations ont été prises : (2026/30,2026/31 et 2026/32).